



Coordination des capacités en lits par étab.

1 Chaque matin  et chaque soir  le gestionnaire de lits/coordo. d'activités, inscrit dans la plateforme

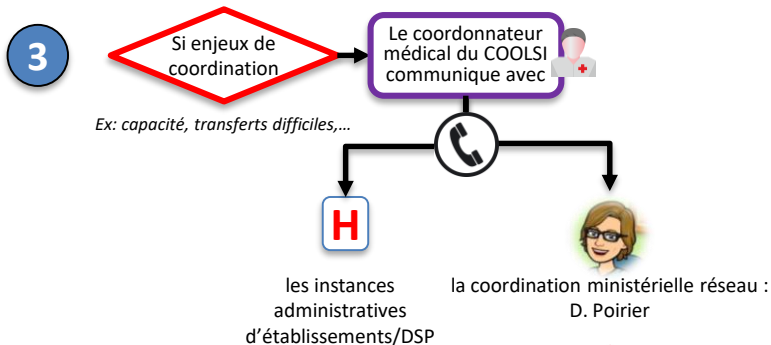


a) La planification des lits pour chaque installation

- la capacité/nb de lits COVID soins intensifs
- la capacité/nb de lits non-COVID soins intensifs
- la capacité/nb de lits COVID étage

b) La ou les installations de chaque établissement désigné ou les patients COVID doivent être transférés

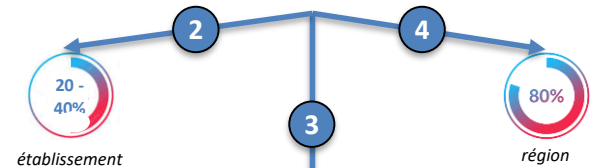
(dans la section « message d'urgence » de l'écran de saisie de données)
(sur la base d'informations transmises par son DSP)



Ex: capacité ou transferts massifs (éclosion)

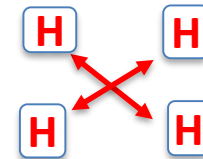
Coordination de la capacité et contingence par étab.

- 1
- Surveillance des DMS et permettre une fluidité
 - S'assurer que les patients sortables des SI soient transférés aux étages lorsque requis et qu'un lit est rapidement disponible si nécessaire




Pour la région 06 lorsqu'un étab. a atteint 20% de sa cible de lits COVID aux étages et 40% aux SI :

- Les transferts par le COOLSI seront dirigés vers un autre étab.
- Des transferts pourront être considérés pour des patients séjournant aux urgences de CH ayant atteints la cible de 20% aux étages et 40% aux SI



Lorsqu'une région a atteint 80% de sa cible de lits COVID :

- Discussion avec la DGAUMIP 
- La coordination réseau valide au COOLSI le
- **Début des transferts interrégionaux de proximité** et selon les expertises nécessaires via le COOLSI.



Lorsque 50% de la cible des lits Covid de l'établissement sont occupés par des patients Covid (étages et aux SI) :

- a) **Délestage** d'activités moins prioritaires à mettre en place ou à poursuivre
- b) Préciser la nouvelle capacité en lits Covid des installations (toujours en respectant la cible MSSS).